DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE CONVOCATION

21 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION

15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 17

Votants 24

Objet: Budget primitif 2025 – Approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 03 avril 2025

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents: Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORIANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Laëtitia LEGRAND, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Robin QUEVILLART

Procurations: Madame Dorothée BERTRAND à Monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Frédéric DUBUS à Monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Dimitri DUQUENNE à Monsieur Yves COLPAERT
Monsieur Michaël PARENT à Madame Véronique VANMEENEN
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY - CAMPAGNE à Madame Brigitte
CAMPAGNE
Madame Arlette VERHELLE à Madame Monique DUHAYON

Absents: Madame Isabelle LEMAIRE OREC, Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Jimmy MASSON, Madame Alexandra LEGRAND, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°20/65 - 04/2025

Objet de la délibération : Budget primitif 2025 - Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Exposé des motifs:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la commune pour l'exercice 2024 s'est tenu lors de la séance du 13 mars 2025.

Il précise que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT "A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L 1612-5 n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

L'instruction budgétaire M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limités de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant de global des sections.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 avril 2025

Objet de la délibération : Budget primitif 2025 - Approbation

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Aussi, pour l'année 2025, le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 %.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 20 voix « POUR », 2 « ABSENTION » (Laëtitia LEGRAND, Olivier SABRE) et 2 « CONTRE » (Véronique VANMEENEN, Michaël PARENT) :

de statuer sur le budget primitif 2025 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Budget 2025	Chapitres	Budget 2025	
011 - Charges à caractère général	2 268 300,00	013 - Atténuations de charges	38 000,00	
012 - Charges de personnel	3 100 000,00	70 - Produits des services, du domaines, ventes	380 000,00	
014 - Atténuations de produits	154 500,00	73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 498 587,00	
65 - Autres charges de gestion courante	1 022 883,00	731 - Fiscalité locale	2 967 000,00	
66 - Charges financières	51 300,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 707 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	430 000,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00	76 - Produits financiers	0,00	
		77 - Produits spécifiques	0,00	
022 - Dépenses imprévues	0,00			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	042 - Opérations d'ordre entre sections	25 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	4 656 506,74	002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 559 497,11	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 518 489,74	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 605 084,11	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Budget 2025	Chapitres	Budget 2025	
10 - Dotations et fonds divers	5 000,00	10 - Dotations et fonds divers	881 560,97	
16 - Emprunts et dettes assimilées	337 000,00	13 - Subventions d'investissement	2 127 467,70	
20 - Immobilisations Incorporelles	390 000,00	16 - Emprunts et dettes	0,00	
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	27 - Autres immobilisations financières	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	3 624 500,00	4582 - Opérations sous mandats	0,00	
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00			
23 - Immobilisations en cours	3 466 000,00			
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à disposition	0,00			
27 - Autres créances immobilisées	0,00			
4581 - Opérations sous mandats	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 656 506,74	
		024 - Produit des cessions des immobilisations	420 000,00	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	170 000,00	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	170 000,00	
001 - Solde d'exécution reporté	488 035,41	001 - Solde d'exécution reporté	0,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 505 535 41	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 505 535,41	

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 avril 2025

Objet de la délibération : Budget primitif 2025 - Approbation

- d'approuver le budget primitif tel que présenté;
- **de fixer** le taux de fongibilité des crédits à 7, 5 %;
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus (Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bruno FICHEUX La Secrétaire de séance Francine MOURIKS

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 1 5 AVR. 2025

Publié ou notifié le 15 AVR. 2025

Le Maire,

Bruno FICHEUX